

Le Sénat adopte successivement un certain nombre d'articles puis renvoie la suite de la discussion à la prochaine séance.

Jeu, séance publique à 2 heures.

Informations

L'Officiel publie une circulaire du général Billot, ministre de la guerre, adressée aux chefs de corps de l'armée, déclarant qu'aucune réunion en armes ne peut être prescrite sans l'assentiment de l'autorité militaire et demandant le nombre et la nature des sociétés qui sont organisées dans un but d'instruction militaire.

Au banquet qui a eu lieu hier, à Saint-Quentin, à l'occasion du concours régional, M. Léon Say a développé la politique budgétaire. Il a promis d'employer, si on ne les compromet pas en allant trop vite, les ressources qu'il voit apparaître dans un avenir très prochain, aux dégrèvements de l'agriculture. Il a exposé le système des dégrèvements des sucres et des droits de mutation d'enregistrement. Il ne s'est pas prononcé entre eux, mais il s'est engagé à être prêt quand le moment serait venu.

Le passage suivant du discours du ministre des finances a été très remarqué :

« L'année promet d'être excellente au point de vue des récoltes ; nous n'aurons pas à exporter des capitaux considérables pour fournir à ce qui manquera à notre consommation ; le marché se trouvera donc soulagé et nous verrons alors ce que cette espérance peut nous réserver au point de vue des changements pouvant se produire dans les arrangements de la dette publique. »

C'est de jeudi en huit, 16 juin courant, que se réunira extraordinairement le conseil supérieur de l'instruction publique, sous la présidence de M. Jules Ferry.

Cette session sera en très grande partie consacrée à fixer, d'une manière définitive, les nouveaux programmes de l'enseignement obligatoire et laïque.

Le conseil supérieur examinera en même temps une foule de questions de détail soulevées par l'application de la loi de 1882, sur l'enseignement obligatoire.

On recommence à parler de la création d'un ministère des colonies. Le futur titulaire du nouveau ministère serait M. de Mahy.

Dans cette hypothèse, les différents services de l'agriculture retourneraient au ministère du commerce.

Le gouvernement espagnol vient de conférer la Toison d'or à M. Grévy, président de la République française.

M. Thiers et M. de Mac-Mahon étaient également chevaliers de la Toison d'or.

Il faut deux parrains pour la cérémonie, — car il y a une cérémonie, suivie réglementairement d'un banquet. M. Thiers est pour parrains M. le duc de Noailles et M. Guizot. Il n'y avait pas alors un troisième Français décoré de la Toison d'or.

M. Grévy n'aura donc pas de choix à faire ; il ne reste que M. de Noailles et M. de Mac-Mahon.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets des instructions spéciales en vue du prompt établissement des titres de pension des victimes du Deux-Décembre.

On sait que la commission supérieure est sur le point de terminer ses travaux.

Les instructions adressées aux préfets par M. Goblet prescrivent à ces fonctionnaires de réclamer d'urgence, à tous les intéressés dont les demandes ont été admises, leur extrait de naissance. Les veuves et les enfants sont invités à fournir, en outre, l'acte de décès de celui duquel ils tiennent leurs droits.

Ces documents devront parvenir au ministère de l'intérieur avant le 20 juin.

Dès que la direction de la sûreté générale aura complété de la sorte le dossier de chaque pensionné, transmission en sera faite au ministère des finances, chargé d'établir les titres définitifs.

Le gouvernement tient à faire coïncider le premier paiement des indemnités du Deux-Décembre avec la fête nationale du 14 juillet.

LES AFFAIRES D'ÉGYPTÉ

Paris, 6 juin.

Essad-Pacha, ambassadeur de la Porte, a eu hier matin une longue entrevue avec M. de Freycinet.

L'envoyé de la Porte au nom de son gouvernement, a demandé l'ajournement de la conférence. Il prétend que la Turquie, par l'envoi de ses commissaires, pourra aplanir le différend qui existe entre le khédive et son ministre et que la réunion de la conférence ne deviendrait nécessaire qu'au cas où les commissaires turcs échoueraient dans leur mission.

Essad-Pacha a déclaré au président du conseil que la Porte répondait de l'ordre en Egypte par le simple envoi de ses commissaires.

La conférence internationale qui devait se réunir vers la fin de la semaine à Constantinople sera vraisemblablement ajournée, s'il est exact, comme on l'annonce, que l'Angleterre ait proposé à la France d'attendre que les commissaires turcs aient rempli leur mission en Egypte.

Londres, 6 juin.

Le Standard engage l'Angleterre à abandonner l'alliance française qui la rend suspecte à cause des re-sentiments qui existent contre la France partout où l'on croit à Mahomet.

Le Times croit savoir que Dervish-Pacha a reçu des instructions pour appuyer Tewfik, les chances d'Halim-Pacha pour lui succéder ayant disparu.

Le Times espère que l'Angleterre saura maintenir l'accord avec la France et les autres puissances. Il demande, en tous cas, que le cabinet suive une politique conforme aux grands intérêts de l'Angleterre, et, si on ne tenait pas compte de ces intérêts, que le cabinet réserve les droits de l'Angleterre et les protège par tous les moyens qu'il jugera nécessaires.

On annonce au Caire que le khédive ayant communiqué à Arabi-Pacha un télégramme du sultan relatif à la construction de fortifications nouvelles à Alexandrie, Arabi répondit qu'il n'élevait pas de fortifications, mais qu'il faisait exécuter seulement des réparations nécessaires et entreprises pour calmer la population qu'excite l'attitude menaçante des escadres. Arabi-Pacha, obéissant aux ordres du sultan, a fait cesser les travaux, espérant que la révolte prochaine de la flotte apaisera la population irritée.

Londres, 6 juin.

Les cercles politiques considèrent qu'il y a un véritable intérêt, pour le succès même de la mission turque, que la conférence se réunisse afin de montrer l'union des puissances et de la Turquie.

On assure que lord Granville a répondu dans ce sens à la communication de Musurus-Pacha.

Constantinople, 6 juin.

Une circulaire de la Porte adressée aux puissances, à la date du 3 juin, déclare que l'envoi de la mission turque a pour but le maintien de l'ordre et du statu quo.

Dans une seconde circulaire, et à la même date, la Porte exprime l'espérance que la mission de Dervish-Pacha suffira à ramener la situation normale en Egypte.

La Porte ne voit pas qu'il y ait nécessité à réunir une conférence pour régler les affaires égyptiennes, dont le règlement rentre dans les prérogatives et les droits de souveraineté du sultan reconnus par les puissances ; dans ces conditions, la mission envoyée par le souverain légitime de ce territoire doit primer toute autre mesure ; conséquemment, la Porte espère que le projet de conférence sera abandonné.

Servet-Pacha ne fait pas partie de la mission, comme cela était annoncé ; Ahmet-Arabi le remplacera.

M. Mancini, en réponse à la note de la Porte, dit qu'il n'a pas répondu à l'appel de la France et de l'Angleterre ; mais que si la mission échoue, l'Italie reviendra au projet de conférence.

La Russie a répondu que, quoiqu'elle ait adhéré à la conférence, elle accepte la communi-

cation ottomane, et qu'elle est prête à entamer de nouvelles négociations avec les puissances.

M. de Hatzfeldt a répondu que l'Allemagne ne pouvait pas se retirer du concert européen ; toutefois, M. de Bismarck n'a rien répondu à la proposition de conférence, ni à la communication de la Porte que M. de Hatzfeldt lui a soumise.

L'AFFAIRE DE CHAULNES

Paris, 6 juin.

Le tribunal a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire de Chaulnes-Chevreuse. Il a approuvé la décision du conseil de famille enlevant la tutelle des enfants à la mère et a condamné celle-ci aux dépens avec des considérants affirmant tous les griefs exprimés contre elle.

Le jugement ne porte que sur la destitution de tutelle, et non sur la garde des enfants. Il dit qu'il n'a pas à statuer sur ce point parce qu'il n'a pas été visé par la délibération du conseil de famille.

Tunisie

Tunis, 6 juin. — Une dépêche de l'agence Havas dit que le ministère respecterait la commission financière vient d'arriver. Elle a produit un effet désastreux. La consternation est générale parmi la population européenne, qui se fait l'écho des plaintes amères des créanciers, lesquels complaignent sur l'exécution scrupuleuse du traité du Kasar-Said, lequel dit « qu'un traité interviendra afin de garantir les intérêts des créanciers. » Ces intérêts sont fort compromis par la commission qui, loin de payer avec augmentation les r venus diminue le coupon à chaque échéance. L'effet produit ici sur la valeur est une baisse de 25 à 30 points.

Les nouvelles du Sud de la Régence sont bonnes ; l'état sanitaire des troupes est excellent, malgré les chaleurs accablantes. Le général Logerot est à Gafsa ; il ne tardera pas à revenir à Tunis pour prendre le commandement de la division du Nord.

Sur la frontière de Tri oli tout est calme. Les Touazit, fraction des Oued-Ghama, ont encore à faire leur soumission.

Paris, 6 juin. — Une dépêche du Journal des Débats dit que la situation s'est améliorée sensiblement en Tripolitaine, les dissidents réfugiés comptent à peine 2 à 3,000 combattants dans une misère extrême, mais les Turcs s'efforcent de prolonger l'agonie de la révolte.

Etranger

Allemagne

Berlin, 6 juin. — La reine Victoria se fera représenter au baptême du jeune prince à Potsdam, par un de ses fils, probablement le prince de Galles. Le roi de Saxe, les grands-ducs de Weimar et de Schwerin, le duc de Cobourg et d'autres princes ont déjà répondu affirmativement à l'invitation qui leur avait été adressée. L'archiduc Rodolphe d'Autriche et l'archiduchesse assisteront aussi au baptême. La princesse Guillaume est remise de ses couches et assistera à la cérémonie.

C'est le roi Humbert, et non le prince de Bismarck, qui sera le parrain de l'arrière-petit fils de l'empereur. Le roi d'Italie sera représenté par son frère le duc d'Aoste.

Le Reichstag a repris sa session aujourd'hui. Elle sera fort courte.

Le prince Charles de Prusse, frère puîné de l'empereur Guillaume, qui s'est cassé la jambe l'autre soir, à Cassel, est âgé de 82 ans. Le prince est le plus déterminé fumeur de la terre. Il consomme en moyenne vingt cigares par jour et il lui arrive souvent de fumer à la fois trois cigares différents dans un porte-cigare à trois orifices.

entrainé par la chute d'une partie de la toiture s'abattit, formant une brèche.

Cette brèche pouvait devenir une issue, mais pour arriver jusque-là il fallait franchir, au milieu de nuages de vapeur et de tourbillons d'incendies, des amas de poutres incandescentes et de décombres brûlants.

— Protégez-moi, mon Dieu, et venez-moi en aide !!! répéta Berthe avec une expression de foi indicible.

Puis elle prit sa course à travers les flammes. Une hésitation, un faux pas et tout était dit. Mais l'orpheline sut se garder de la défaillance morale et physique en affrontant les vagues de feu qui faisaient crépiter ses cheveux et fumer ses vêtements.

Aveuglée à demi, suffoquée aux trois quarts, mais vivante, elle sentit ses pieds fouler la terre ferme et sa poitrine se gonfler d'air respirable.

Un formidable bruit retentit derrière elle. La maison toute entière venait de s'écrouler. Saisie par une sorte de vertige, l'orpheline reprit sa course.

Elle atteignit la porte du jardin laissée ouverte par le duc et le poicier, et elle s'engagea dans le chemin boueux qui s'étendait au loin devant elle.

Le tocsin commençait à sonner au clocher de Bagnolet.

On entendait au loin des appels. La jeune fille eut peur.

— On va venir... se dit-elle. On voudra savoir qui je suis... d'où je sors, et ce qui s'est passé...

Angleterre

Londres, 6 juin. — A la Chambre des communes, l'article premier du bill de coercition a été adopté par 228 voix contre 39.

— Le baron Heath, consul d'Italie à Londres, est mort.

Hollande

La Haye, 6 juin. — Les conséquences résultant du traité de commerce avec la France commencent à inquiéter le commerce néerlandais. La majorité de coalition qui a repoussé ce traité vient de se mettre à la tête d'un pétitionnement au roi pour le prier d'entamer de nouvelles négociations avec la France, afin d'en venir au rétablissement du traité de 1865.

Grèce

Vienne, 6 juin. — On mène d'Athènes à la Nouvelle Presse libre que le roi de Grèce, avant d'entreprendre un voyage dans le nord de l'Europe, a l'intention d'aller à Constantinople afin de remercier personnellement le sultan de l'appui que celui-ci avait donné à la solution pacifique de la question des frontières turco-grecques.

LES JUIFS

En ce moment, où les juifs sont persécutés, il est intéressant de signaler, d'après la statistique, les chiffres de la population juive.

La race juive ne comprend guère que sept millions d'âmes.

Il y en a en Europe environ cinq millions. En voici le dénombrement :

2,700,000 en Russie, 1,500,000 en Austro-Hongrie, 650,000 en Allemagne, 400,000 en Roumanie. Ce sont là les pays où à cause de leur nombre ils ont, en profitant outre mesure des aptitudes de leur race pour le trafic, provoqué le ressentiment des masses populaires. Dans la Turquie d'Europe, nous en trouvons 100,000, en Hollande 70,000, autant en Angleterre, 50,000 en France, 40,000 en Italie, 6,000 en Espagne, 3,000 en Belgique, 2,000 en Suède, 1,000 en Portugal.

En Afrique ils sont au nombre d'un demi-million, dont 200,000 au Maroc, 60,000 en Tunisie, 200,000 en Tripolitaine, 34,000 en Algérie. On en compte environ 400,000 en Asie, dont 150,000 dans la Turquie d'Asie, autant à l'Inde, 20,000 en Perse, 1,000 en Chine.

Enfin dans l'Amérique du Nord il en existe 300,000, mais plus de 3,000 dans l'Amérique du Sud.

LE TÉLÉLOGUE

Une curieuse expérience de télégraphie optique, a eu lieu dimanche dernier à Paris, à l'occasion du grand prix de Longchamps, au moyen d'un appareil récemment inventé par le capitaine Gaumet.

Voici en quoi consiste cet appareil baptisé par son inventeur du nom de télélogue :

Au dessus de la tribune présidentielle du champ de courses, on avait installé une sorte de télégraphe fonctionnant de la manière suivante : vingt-sept feuilles de taftas noir, renfermées dans un immense carton, représentaient chacune une lettre de l'alphabet se détachant en caractères d'argent ; la vingt-sixième et la vingt-septième feuille sont, l'une entièrement blanche et l'autre entièrement noire.

Aussitôt une course terminée, les hommes de Longchamps hissaient au sommet de l'appareil les lettres formant le nom du cheval vainqueur, lettres qui, d'autres hommes, installés au Trocadéro et munis d'une lunette d'approche, reproduisaient ensuite de la même façon, et que le capitaine Gaumet, à l'aide d'une lunette semblable, reproduisait à son tour pour la publier sur la terrasse des Feuillants.

En quatre minutes, ces dépêches d'un nouveau

qui fit un mouvement, ouvrit les yeux et promena autour d'elle un regard étonné, car le chaos se faisait dans son esprit.

Elle vit des lueurs sinistres, elle sentit qu'elle étouffait au sein d'une atmosphère irrespirable. Elle se souvint, elle comprit...

De tous côtés la mort l'entourait...

Elle se dressa péniblement et voulut marcher, mais ses jambes vacillantes la soutenaient à peine.

— Mon Dieu ! balbutia-t-elle avec désespoir, les misérables ont incendié cette maison... Je suis perdue...

En même temps, et comme pour lui prouver qu'elle ne se trompait pas et qu'il ne lui restait aucun espoir de salut, une partie du plancher qui brûlait ses pieds s'effondra, un ouragan de flammèches et d'étincelles jaillit avec un nuage de fumée de l'ouverture béante. Les vitres éclatèrent. Les volets extérieurs tombèrent.

A l'heure des grands périls, il se produisit parfois dans l'organisme humain des phénomènes inexplicables.

Berthe, qui pouvait à peine se soutenir une seconde auparavant, fut soudain galvanisée par l'imminence d'une effroyable mort...

Elle s'élança sur le plancher croulant jusqu'à la porte que les assassins, dans la rapidité de leur fuite, n'avaient point refermée, et gagna le couloir accédant à l'escalier.

Une nappe de feu lui barrait le passage.

Elle la traversa d'un bond, en mettant ses mains devant ses yeux pour n'être point aveuglée.

L'escalier flambait, mais il était encore debout.

L'orpheline, sans hésiter, affrontait les marches tremblantes qui se dérobaient sous elle. Elle atteignit le rez-de-chaussée.

A travers la fumée noire elle entrevoyait une porte ouverte.

De l'autre côté de cette porte, c'était le salut, c'était la liberté...

Berthe s'élança de nouveau...

Hélas, une grille fermée la gardait prisonnière...

Vainement elle essaya de faire jouer cette grille.

Ses mains se brûlèrent sur les barreaux sans parvenir à trouver le ressort.

Cette fois tout espoir paraissait anéanti.

— Et cependant je ne veux pas mourir de cette horrible mort !... balbutia la pauvre enfant. Ayez pitié de moi, mon Dieu ! Mon Dieu protégez-moi et venez-moi en aide !...

Retourner en arrière était impossible. Tout le premier étage offrait l'aspect d'un brasier immense.

Un seul coin du rez-de-chaussée demeurait encore intact, celui justement où se trouvait Berthe et où Dubief et Terremonde n'avaient point entassé de fagots ; mais en cet endroit même la chaleur de plus en plus torride allait amener l'asphyxie.

C'est fini ! pensa l'orpheline. Elle joignit les mains, et s'efforçant de ne plus penser aux choses de la terre elle éleva son âme.

Soudain, à dix pas d'elle, un pan de muraille

Je ne veux pas répondre, donc il ne faut pas qu'on me voie.

Quitant alors le chemin tracé, elle s'engagea sans ralentir sa course, sur les terrains crayeux du plateau.

Avant qu'elle eût parcouru un espace de dix mètres un cri déchirant s'échappa de ses lèvres.

Le sol venait de manquer sous ses pieds.

La malheureuse enfant disparaissait dans une fissure d'une effroyable profondeur.

Tandis que s'accomplissaient ces choses sur le plateau de la Capsulerie, voici ce qui se faisait à l'hôtel de la rue de Berlin, chez mistress Dick Thorn, ou plutôt chez Claudia Varni.

Remontons de quelques heures en arrière et franchissons le seuil de la salle à manger où se trouvaient des convives soigneusement triés sur le volet.

La maîtresse de la maison avait placé sa fille entre Henry de la Tour-Vaudieu et le docteur Etienne Loriot.

Le fils adoptif du duc Georges ne connaissait point encore Olivia.

En la voyant pour la première fois il fut frappé de sa beauté fine et patricienne, de sa grâce exquise, du charme pénétrant qui régnait sur tout d'elle, et son admiration se peignit sur son visage.

Olivia, de son côté, remarqua Henry dont le visage lui parut tout d'abord sympathique et dont l'attitude réservée lui plut.

...faisaient le trajet de Longchamps aux Tuileries. C'est dire que quatre minutes après chaque course les curieux massés sur la place de la Concorde en connaissent le résultat.

...ces expériences, que la pluie d'orage qui est tombée pendant les courses n'a pas même gênées au instant tout à fait concluantes.

DÉPARTEMENTS

(Service spécial du *Républicain du Rhône*)

LOIRE

Saint-Etienne, 6 juin. — L'autopsie du cadavre de l'ouvrier Bourgeron et celui de son assassin a été faite ce matin à l'Hôtel-Dieu, par M. le docteur Riemann; il permet de retracer, et nous allons le faire en quelques lignes, la terrible scène du crime et du suicide qui l'a suivi.

Après avoir déjeuné avec sa victime et la fille de la rue, Frécon invita la première à descendre avec lui à la cave, pour débarrasser le banc, ce à quoi elle consentit.

Comme sa résolution était prise d'avance, il a dû, arrivant au bas de l'escalier, porter le terrible coup de couteau qui, perforant les intestins et tranchant l'artère principale dans la région du bassin, a déterminé la mort.

Après avoir vu tomber la malheureuse femme, le meurtrier est allé s'asseoir sous une lucarne et là, avec une énergie farouche dont ses traits, par suite de l'instantanéité de la mort, conservaient encore le souvenir l'expression, s'est tranché d'un seul coup le la gorge et les jugulaires au point que la tête, ainsi que nous l'avons dit hier, était presque détachée du tronc.

Ce qui prouve surabondamment la préméditation, c'est que Frécon s'était muni d'un couteau de boucher à lame large et acérée dont il n'avait nullement besoin pour le travail qu'il avait à faire.

— Étrange fatalité ! Le père de ce misérable s'est pendu il y a quelques années.

Une tentative de suicide a eu lieu ce matin vers deux heures et demie, dans une maison de la rue de la République, n° 11.

M. Tilmont, marchand tailleur, venait de prier un de ses employés, nommé Adolphe Monnier, de lui rendre compte des ventes qu'il avait été chargé de faire la veille. Celui-ci passa aussitôt dans une petite chambre qu'il occupait derrière le magasin, ouvrit un meuble, saisit un revolver et s'en tira un coup sous le menton.

Son patron accourut dans la chambre, au bruit de la détonation et, se jetant sur lui, l'empêcha de se tirer un second coup.

Ce jeune homme, originaire du Bez (Hautes-Alpes), âgé de 20 ans. Des fréquentations fâcheuses, les habitudes de jeu, l'ont conduit à des indécisions, d'ailleurs peu graves, paraît-il, et à l'acte de désespoir que nous avons relaté.

Adolphe Monnier a été transporté à l'hôpital par les soins de son patron; il est dans le service de M. le docteur Magnien. Le maxillaire inférieur a été fracturé, les dents sont tombées; la balle a été déviée et n'a pas été retrouvée encore; elle peut être encaissée quelque part dans les tissus ou être sortie par la bouche même et s'être perdue dans la chambre. Quoi qu'il en soit, aucun organe essentiel ne semble atteint, et le pronostic est tout à fait favorable, jusqu'à nouvel ordre.

ISERE

Bourgoin. — Avant-hier, vers une heure et demie du soir, un boucher de Jallieu, le nommé Jean-Pierre Bouché, dit Lallemand, a mis fin à ses jours en se pendant dans sa grange. Depuis quelque temps les affaires de ce malheureux allaient fort mal; de plus, il s'adonnait à la boisson. On pense que ce sont là les motifs qui l'ont poussé à se suicider.

Saint-Paul-de-Varces. — Un incendie, dont la cause est accidentelle, a détruit une maison d'habitation, située au hameau de Guyon et appartenant à M. Jean Combe, cultivateur.

Après une heure de travail, tout danger avait disparu. Les dommages, évalués 600 fr., sont couverts par la compagnie la Foncière.

La Tour-du-Pin. — Il vient de mourir à Saint-Paul-de-Varces un vieillard âgé de cent-sept ans, Bonnet. Il laisse un fils, ancien gendarme retraité, un petit-fils, gendarme en activité. Celui-ci a plusieurs enfants.

BOUCHES-DU-RHÔNE

Marseille, 6 juin. — L'affaire de la Provence, des Messageries-Maritimes, coulée à pic, dans le port de Constantinople, à la suite de l'abordage du vapeur russe, se poursuit devant la commission judiciaire chargée de régler ce différend maritime. Il résulte des déclarations que le commandant de la Provence, M. Pellegrin, fait tout son devoir, et que la responsabilité de l'accident revient au capitaine Bourkakoff, commandant le vapeur russe.

Aucune circonstance extraordinaire, aucun motif de force majeure ne sauraient être invoqués, car, moment de l'abordage, le temps était très beau; le courant anormal n'existait, et la Provence était à ses deux bouées réglementaires. Le paquebot des Messageries a coulé en 25 minutes. Le commandant Pellegrin monta aussitôt sur la passerelle et donna l'ordre de mettre les embarcations à la mer. La première pensée qui s'offrit à son esprit fut de jeter un pont pour couvrir le trou et arrêter l'irruption de la mer. Mais les prélatés étaient justement à fond de cale et eussent-ils été sur le pont, leur efficacité n'eût été grande par suite du mouvement du navire.

Le commandant des Messageries-Maritimes, M. Bardaut, a demandé, au nom de la Compagnie, 2,500,000 fr. de dommages.

Le tribunal a jugé à propos de nommer trois experts, qui sont M. Carré, commandant le stationnaire français le *Pétrel*, M. Macarow, commandant le stationnaire russe *Taman*, et M. Koch, commandant le stationnaire allemand *Lorley*.

On attend maintenant le rapport des experts. Au cours du procès, il a été cité plusieurs arrêts de la cour d'Aix, très compétente, on le sait, en matière de sinistres maritimes.

LES ROUTES NATIONALES

Les routes nationales sont très fréquemment, en France, complantées d'arbres d'essence forestière, et même d'arbres fruitiers. Le dernier bulletin du ministère des travaux publics contient à ce propos un tableau duquel on peut extraire de curieux renseignements.

Une moitié à peu près des routes nationales est bordée d'arbres. La longueur de ces avenues est de 14,000 kilomètres, si on mettait les rangées bout à bout on ferait le tour du globe.

Les départements qui sont dotés du plus grand nombre d'arbres sont la Somme et Seine-et-Marne, qui en contiennent chacun plus de cent mille.

Les moins favorisés sont la Manche, qui n'en a que trois mille et les Côtes-du-Nord, qui n'en possèdent que deux mille.

Les principales essences forestières sont : l'orme, le peuplier, l'acacia, le platane, le frêne, le sycomore, le tilleul. Certains départements, ce qui étonne fort les étrangers, ont sur leurs routes des bordures d'arbres fruitiers qui ne sont que rarement pillés par les passants.

L'espèce qui domine est le noyer, qu'on retrouve dans les départements alpins et dans d'autres contrées méridionales, comme le Var, la Lozère, l'Aude, le Gard, la Haute-Loire. Le pommier borde les routes du département de l'Eure; mais on le retrouve autre part qu'en Normandie comme dans la Haute-Loire, dans les Basses-Alpes.

Le murier borde les routes du Var, des Pyrénées-Orientales, du Puy-de-Dôme, des Alpes-Maritimes, de la Corse; mais on le retrouve encore dans les départements de la région du Nord, comme la Haute-Marne.

Quarante-six départements n'ont en bordure que des essences forestières; les autres ont seuls des arbres fruitiers. On n'en trouve point dans les départements voisins de Paris, comme Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, etc.

Les plantations d'arbres fruitiers ainsi que celles d'arbres d'autres essences, sont faites, en vertu d'arrêtés préfectoraux, par les propriétaires dans la traversée de leurs propriétés; les fruits leur appartiennent. La longueur de plus en plus grande d'avenues d'arbres fruitiers sur les routes indique que les passants les respectent.

Rien ne témoigne mieux de la douceur des mœurs des populations.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Mercredi, 6 juin, 158^e jour de l'année. — Soleil : lever, 4 h. coucher, 7 h. 58. Les jours croissent de 1 minute.

Ephémérides (1855) : Prise du Manelon-Vert (Crimée).

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux et intendants la circulaire suivante, relative à l'habillement des officiers de réserve et de l'armée territoriale.

L'article 4 du règlement du 1^{er} juillet 1881 sur l'inspection générale des officiers et assimilés de la réserve et de l'armée territoriale, dispose que les officiers et assimilés de ces catégories, affectés aux services administratifs, de santé ou vétérinaires, doivent se présenter à l'inspecteur en tenue du jour.

Cette disposition a été prise en vue d'inciter les officiers et fonctionnaires dont il s'agit à se procurer une tenue; néanmoins, l'uniforme n'a pas été exigée en 1881, et, en fait, il ne peut l'être, car on ne saurait prendre des mesures de rigueur contre des personnes qui n'ont pas de ressources suffisantes pour en faire l'achat.

J'aurais désiré pouvoir faire délivrer des effets de sous-officiers à tous les officiers et assimilés de la réserve et de l'armée territoriale qui ne se trouvent pas en situation de se procurer une tenue de leur grade; mais des considérations budgétaires ne permettant pas d'appliquer, quant à présent, cette mesure en dehors des officiers régulièrement convoqués pour une période d'instruction, je ne puis, dès lors, que vous inviter à donner des instructions aux inspecteurs délégués, pour qu'ils usent de la même tolérance que l'année dernière en ce qui concerne le port de l'uniforme.

Un arrêté de M. Cazot, ancien ministre de la justice, avait interdit à aux huissiers de faire le recouvrement des effets de commerce, réservant ce droit aux banquiers, à l'administration des postes et aux particuliers.

Devant les plaintes émanées des chambres de commerce, M. le garde des sceaux vient de rapporter cet arrêté de son prédécesseur.

Une session d'examen pour le baccalauréat s'ouvrira à Lyon, le lundi 17 juillet pour les lettres, et le mercredi 19 juillet, pour les sciences. Les inscriptions seront reçues au secrétariat des Facultés (Palais Saint-Pierre), du 15 au 30 juin, de 9 heures à 11 heures du matin seulement.

Un concours pour le certificat d'aptitude aux fonctions de maîtresses chargées de cours dans les lycées, et de professeurs dans les collèges de jeunes filles, sera ouvert le 8 août 1881.

Les inscriptions sont reçues, du 1^{er} juillet au 1^{er} août inclusivement, au chef-lieu de chaque département, dans les bureaux de l'inspecteur d'académie, et, à Paris, à la Sorbonne.

Les aspirantes devront produire, soit un diplôme de bachelier, soit le brevet supérieur pour l'enseignement primaire, ou le diplôme d'études pour l'enseignement spécial.

Les examens porteront sur les lettres ou sur les sciences. Ils comporteront des épreuves écrites ou des épreuves orales.

La comète était admirable hier soir, malgré un ciel un peu nuageux. On l'apercevait dès neuf heures et demie, au nord-ouest, se détachant sur l'horizon si éclairé des crépuscules de juin. Son noyau est très brillant, aussi lumineux qu'une étoile de seconde grandeur, et d'un éclat rougeâtre, comme du feu. Sa queue est absolument rectiligne, et mesure plusieurs degrés de longueur. Le clair de lune d'une part, puis le ciel couvert de ces jours derniers, avaient empêché les observations. En quelques jours, l'astre s'est élevé de la cinquième à la seconde grandeur, comme on l'avait annoncé.

S'il fait beau ce soir, il faut se hâter de la chercher (au nord-ouest), car elle se précipite à grande vitesse vers le soleil, dans les heures duquel elle va disparaître.

Hier, la comète ne s'est pas couchée (ou à peine). A minuit, elle rasait l'horizon au nord. Aujourd'hui, elle sera plus basse et atteindra l'horizon nord-nord-ouest vers onze heures.

Les journaux de Paris nous apportent des renseignements fort intéressants sur la future direction du Théâtre Bellecour.

Nous y lisons que MM. G. Marot et Edouard Philippe viennent de signer un traité important avec le directeur, M. Capelly. Celui-ci donnera cet hiver, trois opéra-comiques desdits auteurs.

Le premier sera joué vers le 15 novembre de cette année, le *Chevalier de Boufflers*, 3 actes, avec un grand ballet, musique de M. Raoul Pugno, qui s'est engagé à avoir terminé sa partition en octobre; puis viendra le *Clairon*, 3 actes, en collaboration avec Elie Frébault, musique de Jacobi, chef d'orchestre de l'Alhambra de Londres; enfin, la *Cour d'amour*, 3 actes, musique de Ch. Hubans.

Voilà un véritable coup de décentralisation, en même temps qu'un coup de filet. Le directeur s'est engagé à convier la presse parisienne à ces premières.

La série des suicides continue. Avant-hier soir, un sieur Baujhon, cocher au service de M. Renard, à la Cité Lafayette s'est pendu dans son domicile à l'espagnole d'une croisée. Des voisins arrivèrent assez à temps pour couper la corde avant que l'asphyxie fut complète et prodiguèrent au malheureux les soins qu'exigeait son état, mais tout fut inutile et Baujhon ne tardait pas à rendre le dernier soupir.

Hier soir à 7 heures, le sieur Etienne Grataloup âgé de 71 ans, tisseur, rue Dumenge n° 13, s'est suicidé dans son domicile en se tirant un coup de pistolet à la tempe droite; la mort a été instantanée.

M. le docteur Durand aussitôt prévenu, n'a pu que constater le décès. Ce suicide doit être attribué aux souffrances que causait à la victime une maladie dont il était atteint depuis longtemps.

Sur une table on a trouvé un billet ainsi conçu :

« Adieu, ma sœur, je souffre trop, je ne peux y tenir plus longtemps, je profite de l'absence de mon gendre et de ma fille pour mettre fin à mes jours. »

Une jeune fille de 6 ans, Aunette Monier, demeurant rue Tholozan, n° 2, s'étant imprudemment penchée sur le rebord d'une fenêtre d'un appartement situé au premier étage est tombée sur le trottoir et dans sa chute s'est fait de graves blessures à la tête et sur diverses parties du corps.

Relevée aussitôt par des passants, elle a reçu les soins nécessaires dans une pharmacie voisine. Tout espoir de la sauver n'est pas perdu.

Le sieur Casimir Donnaud, âgé de 55 ans, rentier, demeurant rue Massé n° 77, a disparu de son domicile, dans la nuit du 2 au 3 du mois courant. On craint que ce malheureux qui, à la suite de pertes éprouvées lors de la dernière crise financière, avait donné des marques non équivoques d'aliénation mentale, ait cherché à en finir avec la vie.

Voici son signalement : taille au-dessus de la moyenne, cheveux courts et grisonnants, yeux gris, figure allongée, moustache coupée en brosse et grisonnante, chapeau noir forme melon, redingote noire, gilet et pantalon noirs, pantoufles noires, chemise en calicot et flanelle marquées C.D., une clef d'allée dans sa poche.

Hier soir, à 6 heures, M. Beurdin, employé de commerce, demeurant rue des Femparts d'Ainay, n° 18, se trouvait sur le quai des Messageries, à la gare de Lyon-Perrache, lors-

qu'ayant voulu monter sur une voiture en station, dont on opérait le chargement, il tomba d'une façon si malheureuse qu'il se fractura la jambe droite.

Le blessé a été transporté à son domicile, où il a reçu les soins de M. le docteur Radier.

Des marins ont trouvé hier matin sur les bords du Rhône, à Saint-Fons, des vêtements d'homme et un livret d'ouvrier au nom d'Emile Lang, âgé de 39 ans, manoeuvre.

Il est à présumer que le propriétaire de ces effets se sera noyé en se baignant dans cet endroit qui est fort dangereux.

Un vigneron a trouvé, hier, dans un champ, près de l'Arbresle, le cadavre d'un individu frappé en plein visage d'un coup de fusil. L'arme était à ses côtés.

On suppose qu'en voulant franchir une haie, cet individu aura traîné son fusil pour ne pas être vu, le coup sera parti et l'aura tué raide.

Le corps a été reconnu. C'est un sieur C..., paysan de la montagne, qui vivait seul et était un braconnier très redouté.

La police faisait dernièrement une descente à la brasserie Marseillaise, rue Dubois, 19.

Le sieur Anglade propriétaire de cet établissement ou plutôt de ce tripot, comparait hier en police correctionnelle sous l'inculpation de tenue de maison de jeu clandestine.

Il a été condamné à un mois de prison.

Le tribunal a prononcé en outre avec la confiscation des enjeux saisis, celle du mobilier garnissant la salle de jeu.

Un voyageur de commerce le sieur G..., vient d'apprendre à ses dépens que l'on n'outrage pas impunément les employés des postes.

Ayant traité l'un d'eux de *blanc-blec* et de *clampin* au bureau de Bellecour, il a été condamné à 16 fr. d'amende.

Le cocher de la voiture portant le n° 330 de la Compagnie lyonnaise a perdu, dans le trajet de l'avenue de Saxe à la rue de Vauban, un porte-monnaie en cuir rouge, contenant sa recette du jour.

La personne qui l'aurait trouvé est priée de le rapporter au bureau de la Compagnie des tramways.

OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, 6 juin, 4 h. du soir.

Température : La pression atmosphérique diminue de nouveau sur le golfe de Gascogne; cette baisse se fait sentir jusqu'à Lyon, où elle atteint actuellement 4 mm, tandis que la température moyenne diurne s'y élève beaucoup (26° à 3 h. du soir.)

Probable : Temps chaud tendant à devenir orageux.

PUBLICATIONS NOUVELLES

LE SAINT-NICOLAS

3^e Année

Sommaire du n° 28 — 8 juin 1882

Histoire des mois : Le Petit Ménage (Mélanie Talandier). — Les entreprises d'Harry (Eudex Dupuis). — Histoire de Tapin, le Lièvre qui jamais n'eut peur. — Les Petits Magiciens du Caucase (J. Protche de Ville). — Trois Amis. — Parafaragaramus (Franz Hérold). — La Boîte aux lettres. — La Tirelire aux Devinettes.

Illustrations par Kauffmann, E. Zier, Robert Tinant Poirson, Frédéric Dielman, Gilbert, Gaillard, etc.

Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Un an, 18 fr.; Six mois, 10 fr.

BOURSE DU BOULEVARD

Paris, 6 juin.

5 0/0	115 83	Banque Ottom..	809 37
3 0/0	83 32	Turc	12 75
Italien	90 65	Rio	602 50
Egypte	353 75	Extérieure	» ..

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture, et qui veulent être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'abonner à la

Gazette

AGRICOLE ET VITICOLE

journal paraissant tous les dimanches, et qui a été choisi par le Comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la reproduction de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc...

On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue Mulet, 18, (près le lycée).

Prix : 8 francs par an

CHOSSES & AUTRES

Les petits chiens de ces dames

Une fort jolie femme, qui habite le cours Morand, possédait l'autre jour encore deux petits chiens blancs de la Havane.

Vous savez, de ces chiens gros au plus comme le poing; au poil long et soyeux, qui ont défroncé les king-charles.

Elle leur prodiguait les petits fours.

Elle semblait n'avoir d'affection que pour ces frétillants compatriotes, qu'elle couvrait de ses baisers du matin au soir.

Le 15 mai, au matin, la soubrette se mit à pousser des gémissements. Cette fille venait prévenir madame qu'une des deux petites chiennes était morte pendant la nuit.

A cette nouvelle, cris déchirants de la belle créole. On consigne les visiteurs. Madame en fera une maladie.

Enfin, elle sonne et envoie chercher un fourreur, à qui elle montre la bête inanimée.

— Je veux, dit-elle, qu'on me fasse un manchon avec la peau de ma pauvre Paquita.

— Soit, madame. Seulement l'animal est trop petit: ce sera un manchon de petite fille.

— En êtes-vous sûr?

— Oh! certainement!

— Eh bien, répondit la dame en montrant la sœur de la défunte qui dormait sur un coussin, prenez aussi celle-là.

La sépulture d'Abraham

On sait, ou plutôt on ne sait généralement pas que le lieu de sépulture d'Abraham, de Sara, d'Isaac, de Rebecca, de Jacob et de Lia, la double caverne de Naepelah, près d'Hébron, est encore aujourd'hui intacte comme aux temps bibliques; les restes du patriarche et des siens y sont conservés dans des sarcophages de pierre. Depuis les Croisades aucun chrétien n'a pu y avoir accès; dans ces dernières années, le prince de Galles et le prince d'Allemagne, munis de firmans du sultan, ont été admis à pénétrer dans la mosquée qui est construite sur ce lieu; mais ils n'ont pu aller qu'à l'entrée de la grotte, qu'on n'a jamais voulu éclairer en leur présence.

Un architecte italien, M. Pierotti, a, en se déguisant en Arabe, réussi à descendre quelques marches de l'escalier qui descend dans la caverne et à apercevoir les sarcophages en marbre, rangés l'un à côté de l'autre, où se trouvent les corps des premiers ancêtres du peuple d'Israël, embaumés très probablement selon les procédés égyptiens.

Il y a une quinzaine de jours, par ordre du sultan, une commission a visité en détail l'intérieur de la grotte, pour examiner s'il n'y avait pas de réparations

à faire ni d'embellissement à craindre. On a trouvé tout dans le meilleur état, les tapis de soie qui recouvrent les sarcophages et qui vont être remplacés par de nouveaux tapis précieux que va envoyer le sultan.

Curieux épilogue d'un vol

Un journal anglais vient de publier des détails fort curieux au sujet du vol commis il y a quelque temps, au préjudice de la maison Allard et Cie, rue de la Bourse, à Paris.

Ce vol, comme beaucoup d'autres commis récemment, indique une habileté de main singulière. On n'avait pas tardé à acquiescer la certitude que les voleurs étaient Anglais et qu'ils avaient repassé le détroit.

Voici l'épilogue de cette affaire, d'après le journal en question.

Dernièrement, l'avocat de la maison Allard, à Londres, recevait la visite d'un gentleman fort correct qui lui proposa de faire restituer les titres dérobés contre 20 0/0 de leur valeur. Inutile, ajoutait-il, de penser à le faire arrêter; il n'était pas assez bête pour être détenteur des titres. Or, la loi anglaise ne punit le vol commis par un Anglais à l'étranger qu'en cas où il se serait nanti des objets volés.

M. Allard se concerta avec la police anglaise et la police française qui, l'une et l'autre, lui conseillèrent d'accepter cet arrangement à l'amiable, l'inutilité de leur intervention en semblable affaire, ayant été toujours démontrée.

M. Allard se décida à envoyer son commis principal à Londres. Au jour et à l'heure fixée, le commis vit arriver à son hôtel un individu qui lui remit en effet une partie des valeurs volées, pour lesquelles il réclama 10,000 francs, en assurant qu'il rapporterait le reste dans le courant de la journée.

Le commis lui versa la somme et l'inconnu prit congé de lui. Quatre fois, en effet, il revint, toujours muni d'un paquet de valeurs en échange duquel il exigea 10,000 francs.

Avant d'opérer le dernier versement, le fondé de pouvoirs de M. Allard vérifia la totalité de ses valeurs: le compte exact s'y trouvait. Une dernière fois il remit à l'inconnu le solde des 50,000 francs convenus, puis ce dernier partit avec le calme et la confiance d'un homme qui vient de se livrer à l'opération commerciale la plus simple.

Le commis est ensuite revenu à Calais, accompagné d'agents anglais généreusement mis à sa disposition.

EPILEPSIE

CHASSEZ VOS ÉPILEPTIQUES GUÉRIS PAR CORRESPONDANCE
Le médecin spécial D^r ELLIOTT, à Drexel-Neustadt (Saxe)
Cause de grands succès (8,000) Médaille d'or de la Société à Paris

BOURSE DE LYON

Du 6 juin 1892

Rentes	Comptant	Actions
3 1/2 % amortissable	83 35	Gaz de Lyon
4 1/2 %	83 55	Gaz de la Gironde
5 0/0 français	116 65	Wine de la Loire
Italien	99 45	Montebello
Wine	—	St-Etienne
Autrichien 4 0/0	—	Rive-de-Gier
Russe 5 0/0	—	Société Lyonnaise
Espagne 3 0/0	—	Bateaux-Omnibus
De l'Egypte unifiée	—	Eaux
Actions	—	Dombes
Crédit mob. Espag.	—	Abattoirs
Crédit Lyonnais	753 75	Verreries L. et Rhône
Union générale	—	Bois-Bous
A. Lyon et Loire	—	Obligations
R. Hypothec. France	—	Ville de Lyon
Soc. foncière Lyonn.	—	Ville de Paris 1869
Banque Ottomane	807 50	Ville de Paris 1871
Paris-Lyon-Médit.	—	Lombardes-anciennes
Ch. Autrichiens	700	Lombardes-nouvelles
Lombard-Vénitien	305	Loire
Saragossa	—	Saint-Etienne
Nord-Espagne	—	Rhône-et-Loire 4 0/0
Suez	2115	Paris-Lyon — Médit. 250
		1869. 369

CRÉDIT DE FRANCE

Ancienne Société Générale française de Crédit
SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL 75 MILLIONS

Succursale de Lyon : 4, rue de la République

La Société bonifie actuellement

2 0/0	pour les dépôts à vue
3 0/0	de 6 à 11 moi
4 0/0	de 1 an à 23 mois
5 0/0	de 2 ans et au-delà

(SELS VAUVILLÉ)

(Gratuits) pour la Reconstitution artificielle
DE TOUTES LES EAUX MINÉRALES
Principales Sources : Vals, Bourbonne, Vichy, Hunyadi-Janos, Grez, Contrexeville, Bussang, Eaux-Bonnes, Pallua.
« Reproduire instantanément une Eau minérale, c'est l'obtenir avec les principes qui se détruisent par le séjour prolongé dans les bouteilles. — 20 pour 100 d'économie. »
PARIS, Petite rue des Mathématiques 23, rue Beaubien 120, Ph^o BERTRAND, 24, place Bellecour. Brochure f^{re}

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

CAPITAL : 200 MILLIONS
Réserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie en ce moment.

5 0/0	aux bons à échéance,	à 2 ans.
4 0/0		à 18 mois.
3 0/0		à 1 an.
2 1/2 0/0		à 6 mois.
2 0/0		à 3 mois.
1 0/0	à l'argent remboursable	à vue

BANQUE GÉNÉRALE DE LYON

8 et 10, rue de la Bourse, 8 et 10
AGENCES
A PARIS, A GRENOBLE et AU PUY
Société anonyme
AU CAPITAL DE 3,250,000 Francs

Reçoit les Dépôts d'argent aux conditions suivantes :

A vue	3 0/0
A 6 mois	4 1/2 0/0
A un an et au-dessus	5 0/0

ORDRES DE BOURSE — PAIEMENT DE COUPONS
AVANCES SUR TITRES

Le rédacteur gérant, Victor GOURRAUD

Lyon. — Imp. Welter, rue Bellecordière, 14.

FR. 1 AN

Le Moniteur Financier

Propriété de la SOCIÉTÉ NOUVELLE, Capital 20 Millions

Tous les Samedis SEIZE GRANDES PAGES et tous les Tirages

LYON, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, et rue Gentil, 1. | PARIS, 52, rue de Châteaudun.

FR. 1 AN

ANNONCES

VENTES JUDICIAIRES

Le jeudi 8 juin courant, à onze heures du matin, sur la place Bellecour, vente d'objets saisis, consistant en tables, glace, une suspension, machine à coudre, fourneau malle, batterie de cuisine, etc.

Le même jour, à dix heures du matin, sur la place Kleber, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets saisis, tels que : forges, soufflets, enclumes, machine à percer, états, établis, cent kilos cuivre, vin, cinq kilos bouillottes, cinquante kilos plomb, chaises, etc.

Le vendredi 9 juin courant, à onze heures du matin, sur la place publique de la R. publique, à Lyon, il sera vendu : banque, tables, chaises, glaces, balances, commode, fauteuils, etc.

AVIS D'ACQUISITION

M. Chiron et Perrin ayant acquis de M. Buve nay le fonds de cordonnier qu'il exploitait rue Ste-Marie-de-Terreaux, 6, y adresser les réclamations dans les dix jours, sous peine d'irréversibilité.

ON OFFRE

Importants Capitaux à placer par hypothèque. 28 juin. Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Comte.

AU CANON D'OR

MAISON CHARLES BON
Mallés et Articles de voyage
LYON

10, rue de la Belle-Cordière 10

LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année Journal Financier 52 N° par An
PARAIT TOUS LES DIMANCHES

2 FRANCS PAR AN
SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO : Situation Financière et Commerciale. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement :
Le Bulletin Authentique
DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS
Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres postes, 59, rue Taitbout, Paris
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Etablissement Thermo-résineux du MARTOURFT

Près DIE (Drôme). — Du 1^{er} Juin au 1^{er} Octobre.

Premier fondé en 1852. — On ne fait usage que de Copeaux de Pins Mugho frais et abondants (condition essentielle de succès) aucune analogie avec les nombreux imitateurs, résultat merveilleux, salle d'inhalation. — Renseignements : Docteur Benoit père, propriétaire-directeur. — Se tenir en garde contre les manœuvres de nombreux plateurs soudoyés. — 8 et 10 fr. par jour, tout compris, sans exception.

VOUS NE TOUSSEREZ PLUS

si vous sucez quelques bonbons au goudron du Docteur GRAMONT, agréables à la bouche, en fondant ils portent l'arôme du goudron sur les bronches et les poumons, ils facilitent l'expectoration et enlèvent de suite la toux. Le goudron est le seul régénérateur des poumons; pris au début, il triomphe de la phthisie il arrête la décomposition des tubercules et la guérison est rapide, on a le soin de porter la boîte sur soi, et d'en sucer une chaque fois que la toux se présente. Prix : boîte, 1 f. 75, la demi 1 f. Env. p. la poste contre timb. 30 c. en sus. Ecrire à M. ROLLAND, pharmacien à Marseille. Dépôt à Lyon, pharmac. Bonor, place St-Pierre, à Saint-Etienne, Delpey, rue St-Louis, 23, et toutes les pharmacies.

BANQUE HYPOTHECAIRE DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : 100 MILLIONS. — 4, RUE DE LA PAIX
Prêts actuellement réalisés (sur première hypothèque) : 152 millions

BONS 5% DE CAISSE

Les Bons de Caisse rapportent 5%, sont à cinq ans d'échéance. — L'intérêt est payable semestriellement, les 1^{er} avril et 1^{er} octobre de chaque année. Les Bons sont de 100 — 500 — 1,000 — 5,000 et 10,000 fr. Ils sont, à la volonté des souscripteurs, au porteur ou nominatifs.

La Société délivre, au prix net de 465 fr., des obligations entièrement libérées, rapportant 20 fr. d'intérêt annuel payable trimestriellement. Ces titres sont remboursés, à 500 fr.

Les Bons nominatifs sont transmissibles par voie d'endossement et munis de coupons d'intérêt au porteur.

GARANTIES DES TITRES

Emis par la BANQUE HYPOTHECAIRE DE FRANCE
Les coupons des Obligations et des Bons de Caisse de la Banque Hypothécaire de France sont payés à Paris : au Siège de la Société, rue de la Paix, n° 4; à la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, — à la Société de Dépôts et de Comptes courants, — au Crédit Lyonnais, — à la Société Générale, — à la Société Financière de Paris, — à la Banque de Paris et des Pays-Bas, — à la Banque d'Escompte de Paris, — à la Compagnie Algérienne, et dans les Départements, en Algérie et à l'étranger, à tous les Succursales des Sociétés désignées ci-dessus.

SOCIÉTÉ NOUVELLE

SIÈGE à PARIS, 52, RUE DE CHATEAUDUN
A LYON, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, et rue Gentil, 1.

CAPITAL : 20 MILLIONS

Achat et Vente de titres au comptant. — Paiement de tous Coupons échus. — Transfert et Conversion de Titres. — Libération et échange de Titres. — Souscription aux Emprunts. — Opérations de Reports. — Renseignements sur toutes les Valeurs.

ABONNEMENT AU MONITEUR FINANCIER